



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CÔTE D'IVOIRE

PLATEFORME IVOIRIENNE DES EXPERTS SUR LA BIODIVERSITÉ ET LES SERVICES ÉCOSYSTEMIQUES (PEBES)

NOTE DE POLITIQUE

TITRE : Points d'entrée politiques prioritaires pour intégrer la biodiversité et les services écosystémiques dans les politiques nationales, la planification et la prise de décision en Côte d'Ivoire

Messages clés

- La biodiversité et les services écosystémiques soutiennent l'économie de la Côte d'Ivoire, notamment, la production alimentaire, les ressources naturelles et la résilience climatique.
- La Côte d'Ivoire a déjà intégré la biodiversité dans plusieurs politiques nationales et stratégies de développement, à savoir, la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB / NBSAP) et le Plan national de développement (PND).
- Cependant, les connaissances scientifiques et les processus politiques ne sont pas suffisamment reliés. En conséquence, les données disponibles sur la biodiversité et les services écosystémiques ne sont pas souvent utilisées efficacement dans l'élaboration des politiques et la prise de décision.
- Le renforcement de l'interface science-politique — notamment à travers la Plateforme Ivoirienne des Experts sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (PEBES) — peut contribuer à faire en sorte que les connaissances sur la biodiversité éclairent la planification nationale du développement et les politiques sectorielles.

Principaux points d'entrée politiques en bref

Les processus politiques nationaux suivants offrent d'importantes possibilités pour renforcer l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques en Côte d'Ivoire :

Domaine / processus politique	Possibilités de renforcer l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques
Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB / NBSAP) (2025–2030) ; en cours d'adoption	Fournit le cadre national pour la conservation de la biodiversité, son utilisation durable et le partage des avantages.
Plan national de développement (PND 2026–2030)	Principale stratégie nationale de développement de la Côte d'Ivoire et point d'entrée clé pour intégrer la biodiversité dans la planification du développement.
Politiques agricoles et de gestion des terres	Importantes pour promouvoir l'agriculture durable, l'agroforesterie et la restauration des paysages et des terres.
Politiques forestières et de gestion des ressources naturelles	Soutiennent la gestion durable des forêts, de la faune et des ressources en eau, la conservation de la biodiversité et la restauration des écosystèmes.
Initiatives relatives au changement climatique et à la durabilité environnementale	Soutiennent la lutte contre les changements climatiques et la préservation de l'environnement en prenant en compte les Contributions déterminées au niveau national (CDN / NDC), les programmes REDD+ et les initiatives de restauration des écosystèmes.
Plateforme Ivoirienne des Experts sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (PEBES)	Aide à soutenir ces processus politiques en renforçant l'utilisation des connaissances sur la biodiversité dans les politiques nationales et la prise de décision.

Pourquoi la préservation de la biodiversité est importante pour la Côte d'Ivoire ?

La biodiversité et les services écosystémiques soutiennent des secteurs clés de l'économie de la Côte d'Ivoire, notamment l'agriculture, la foresterie, la culture, les pêches et le tourisme. Ces secteurs procurent des emplois et des moyens de subsistance à des millions de personnes et contribuent de manière significative au développement économique national. Des écosystèmes sains fournissent des services essentiels tels que la fertilité des sols, les pratiques culturelles, la régulation de l'eau, la régulation du

climat et la protection contre les risques environnementaux. Ces services sont essentiels pour maintenir la productivité agricole et soutenir un développement durable. Cependant, la biodiversité et les écosystèmes subissent des pressions croissantes. Les principaux facteurs incluent la déforestation, l'expansion agricole, l'urbanisation, le développement des infrastructures et le changement climatique.

La Côte d'Ivoire a adopté plusieurs politiques et stratégies nationales visant à protéger la biodiversité et à promouvoir une gestion durable des ressources naturelles. Malgré ces efforts, la dégradation des écosystèmes et la perte de biodiversité demeurent des défis importants. L'analyse nationale du paysage institutionnel a également montré que les considérations relatives à la biodiversité sont souvent présentes dans les politiques et stratégies nationales mais ne sont pas toujours effectivement mises en œuvre dans la pratique. Cela peut s'expliquer par des ressources financières limitées, une faible coordination entre les institutions et une utilisation insuffisante des données scientifiques dans la prise de décision. Le renforcement de l'utilisation des connaissances sur la biodiversité dans les processus politiques et de planification reste donc une priorité nationale importante.

Principaux points d'entrée politiques pour l'intégration de la biodiversité

La Côte d'Ivoire dispose déjà de plusieurs politiques nationales, stratégies de développement et programmes sectoriels offrant des possibilités de renforcer l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques. Ces processus politiques constituent d'importants points d'entrée où les connaissances scientifiques — y compris les évaluations de l'IPBES et les évaluations nationales des écosystèmes — peuvent éclairer les politiques et la prise de décision.

Stratégie et Plan d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB)

La Stratégie et Plan d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) fournissent le principal cadre national pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité. La stratégie soutient:

- la conservation de la biodiversité ;
- l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- le partage juste et équitable des avantages découlant de la biodiversité.

L'actualisation et la mise en œuvre de la SPANB offrent une opportunité importante de renforcer l'utilisation des connaissances sur la biodiversité dans les processus nationaux de politiques et de planification.

La Stratégie et Plan d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) de la Côte d'Ivoire, révisée, est actuellement en phase d'adoption par le Gouvernement. Le processus de révision a aligné le document sur le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, avec des consultations nationales et locales pour intégrer les priorités des parties prenantes. Il s'agit donc d'une étape préparatoire où les objectifs et les cibles sont ajustés pour répondre aux engagements internationaux et aux réalités nationales.

Dans ce contexte, les connaissances scientifiques et les données sur la biodiversité ont joué un rôle central. Elles ont permis de dresser un diagnostic précis des écosystèmes, d'identifier les espèces menacées, de cartographier les zones sensibles et de mesurer les pressions exercées par les activités humaines. Ces informations ont servi à prioriser les actions, à définir des indicateurs de suivi et à assurer la cohérence avec les cibles mondiales, comme la protection de 30 % des terres et des mers d'ici 2030.

Enfin, l'intégration des savoirs locaux et des données scientifiques renforce la légitimité et l'efficacité du plan. Les données robustes facilitent la mobilisation de financements internationaux, tandis que les systèmes de suivi basés sur des indicateurs fiables garantissent une mise en œuvre mesurable et

ajustable. Ainsi, la révision de la SPANB repose sur une articulation étroite entre science, gouvernance et participation sociale, condition essentielle pour atteindre les objectifs de conservation et de développement durable.

Plan national de développement (PND)

Le Plan National de Développement (PND) est le principal cadre de planification du développement de la Côte d'Ivoire. Il identifie des priorités nationales telles que :

- la croissance économique;
- la réduction de la pauvreté ;
- le développement des infrastructures;
- la durabilité environnementale;
- la paix et la sécurité ;
- la bonne gouvernance ;
- la résilience climatique.

L'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la mise en œuvre du PND peut contribuer à garantir que les trajectoires nationales de développement restent écologiquement durables.

L'intégration des considérations relatives à la biodiversité dans le Plan National de Développement (PND) pourrait se faire en liant systématiquement les objectifs économiques et sociaux aux impératifs écologiques. Cela implique que chaque secteur – agriculture, infrastructures, énergie, mines – soit évalué non seulement en termes de croissance et d'emplois, mais aussi selon son impact sur les écosystèmes, les espèces et les services écosystémiques. Une telle approche favoriserait des investissements compatibles avec la conservation, par exemple en promouvant l'agroécologie, la restauration des paysages et écosystèmes dégradés ou les infrastructures vertes.

De plus, la planification nationale gagnerait en efficacité si elle s'appuyait sur des données scientifiques solides et des indicateurs de biodiversité intégrés aux outils de suivi du PND. Cela permettrait de mesurer les synergies et les compromis entre développement et conservation, d'anticiper les risques liés à la perte de biodiversité et de renforcer la résilience des territoires. En pratique, cela suppose une gouvernance intersectorielle où les ministères de l'environnement, de l'économie et des secteurs productifs travaillent ensemble, afin que la biodiversité devienne un levier transversal de durabilité et non une contrainte isolée.

Politiques agricoles et de gestion des terres

L'agriculture constitue un pilier central de l'économie de la Côte d'Ivoire et procure de l'emploi et des revenus à une grande partie de la population. Dans le même temps, l'expansion agricole et les pratiques non durables d'utilisation des terres peuvent contribuer à la déforestation, à la dégradation des sols et à la perte de biodiversité. Les politiques promouvant l'agriculture durable, l'agroforesterie et la restauration des terres offrent donc d'importantes possibilités d'intégrer la biodiversité et les services écosystémiques dans la planification nationale du développement.

Le Programme de restauration durable des forêts, lancé en 2025, vise à restaurer les forêts ivoiriennes fortement dégradées et à promouvoir des pratiques agricoles compatibles avec la conservation. De son côté, le projet FORCI (2022-2023), mené avec des partenaires comme le Centre international pour la recherche en agroforesterie (ICRAF), a appuyé la planification de l'usage des terres et la mise en place de systèmes agroforestiers pour contribuer à l'objectif national de restaurer 5 millions d'hectares d'ici 2030. Le Abidjan Legacy Program, présenté lors de la COP15 en 2022, constitue un cadre stratégique pour intégrer la gestion durable des sols et la restauration des écosystèmes dans les politiques de développement.

Dans tous ces programmes, les données sur la biodiversité sont essentielles pour guider la sélection des espèces locales adaptées aux systèmes agroforestiers, évaluer la résilience des écosystèmes restaurés et suivre les bénéfices pour la faune, la flore et les services écosystémiques. Une meilleure intégration des connaissances scientifiques permettrait d'optimiser les investissements, d'assurer la durabilité des pratiques agricoles et de renforcer la cohérence avec les engagements internationaux en matière de biodiversité et de climat.

Politiques forestières et de gestion des ressources naturelles

La Côte d'Ivoire a adopté plusieurs politiques et programmes visant à promouvoir la gestion durable des forêts et des ressources naturelles. Ces politiques soutiennent la conservation de la biodiversité, la restauration des écosystèmes et l'atténuation du changement climatique tout en contribuant au développement économique et aux moyens de subsistance ruraux. Le renforcement des connaissances sur la biodiversité dans la mise en œuvre de ces politiques peut soutenir une meilleure gestion et restauration des écosystèmes.

Les priorités actuelles du gouvernement ivoirien en matière de gestion forestière et des ressources naturelles portent sur la restauration du couvert forestier (objectif : 20 % d'ici 2030), la valorisation durable des produits forestiers, et la gestion intégrée des forêts, de la faune et des ressources en eau. Ces politiques visent à concilier conservation, développement économique et approvisionnement durable. Les Politiques forestières prioritaires sont :

- La Stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension des forêts (SPREF), cadre central pour restaurer les forêts dégradées et accroître le couvert forestier national ;
- La Stratégie de valorisation des produits forestiers (SVPF), complément de la SPREF, qui vise à garantir un approvisionnement durable des marchés nationaux et régionaux en produits forestiers de qualité, tout en créant de la valeur ajoutée ;
- Programme d'Investissement Forestier (PIF, phase 2), en cours jusqu'en 2029, qui cible la restauration de 20 % du couvert forestier et la mise en place de systèmes agroforestiers pour améliorer les revenus des communautés ;
- Les Nouvelles orientations du ministère des Eaux et Forêts (2025), recommandations pour renforcer la gestion durable des ressources forestières et en eau, avec une approche participative et intersectorielle.

Initiatives relatives au changement climatique et à la restauration des écosystèmes

La Côte d'Ivoire a également développé plusieurs initiatives liées à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique ainsi qu'à la restauration des écosystèmes. Celles-ci comprennent :

- les Contributions déterminées au niveau national (CDN / NDC) ;
- les initiatives REDD+;
- les programmes de restauration des paysages forestiers et de restauration des terres.

Ces initiatives visent à réduire la déforestation, restaurer les terres dégradées et améliorer la gestion durable des terres. L'intégration des connaissances sur la biodiversité et les services écosystémiques dans ces initiatives peut contribuer à garantir que les politiques climatiques et de restauration produisent des bénéfices environnementaux et de développement à long terme.

Le rôle des données scientifiques

Les évaluations scientifiques fournissent des connaissances précieuses sur les tendances de la biodiversité, les services écosystémiques et les facteurs de perte de biodiversité. Les évaluations de l'IPBES apportent des données scientifiques sur :

- les facteurs de perte de biodiversité ;
- les liens entre la biodiversité et le bien-être humain ;
- les options politiques en faveur du développement durable.

L'utilisation de ces données peut contribuer à renforcer les politiques nationales et les stratégies de développement. Cependant, les résultats de la recherche ne sont pas toujours traduits en informations utiles pour les politiques publiques. Cet écart peut limiter l'utilisation des connaissances scientifiques dans la prise de décision. Le renforcement de la collaboration entre scientifiques, décideurs et praticiens peut contribuer à faire en sorte que les connaissances sur la biodiversité éclairent les politiques nationales et la planification du développement.

Pourquoi une Plateforme nationale pour la biodiversité est importante ?

La Côte d'Ivoire accueille de nombreuses institutions et initiatives travaillant sur la biodiversité, notamment des agences gouvernementales, des institutions de recherche et des organisations de la société civile. Cependant, la coordination entre ces acteurs peut parfois rester limitée et les connaissances produites par les institutions de recherche ne sont pas toujours effectivement utilisées dans les processus politiques.

La Plateforme Ivoirienne des Experts sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (PEBES) a été créée afin de renforcer l'interface science-politique sur la biodiversité et les services écosystémiques. La plateforme offre un mécanisme permettant de réunir scientifiques, décideurs et autres parties prenantes afin de soutenir une prise de décision fondée sur des données probantes.

Une telle plateforme peut :

- relier les décideurs, les scientifiques et les parties prenantes ;
- synthétiser et communiquer les connaissances sur la biodiversité ;
- soutenir les évaluations nationales des écosystèmes ;
- promouvoir l'appropriation et l'utilisation des évaluations de l'IPBES ;
- renforcer le dialogue entre des secteurs tels que l'agriculture, la foresterie, les mines et la planification du développement.

Comment la Plateforme nationale pour la biodiversité peut soutenir ces points d'entrée politiques ?

La Plateforme Ivoirienne des Experts sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (PEBES) peut jouer un rôle important dans le soutien aux points d'entrée politiques identifiés dans cette note. À travers la plateforme, les scientifiques, les décideurs et les praticiens peuvent travailler ensemble pour :

- identifier les priorités politiques pour lesquelles les connaissances sur la biodiversité sont nécessaires ;
- susciter la mise à disposition et l'accès aux données scientifiques ;
- traduire les résultats scientifiques en informations utiles pour les politiques publiques et la prise de décision ; soutenir les évaluations nationales des écosystèmes ;
- renforcer le dialogue entre les secteurs ;
- promouvoir l'appropriation des évaluations de l'IPBES et d'autres connaissances scientifiques.

La Plateforme PEBES pourrait soutenir les processus politiques dans la mise en œuvre du projet BIOFIN à travers l'Analyse des Politiques et Institutions, l'évaluation des Besoins Financiers et l'élaboration du Plan de Financement de la Biodiversité.

Actions prioritaires

La Côte d'Ivoire peut renforcer la gouvernance de la biodiversité grâce aux actions suivantes :

- renforcer le rôle de la plateforme nationale pour la biodiversité afin d'améliorer la coordination entre les institutions et les parties prenantes ;
- renforcer l'intégration de la biodiversité et des services écosystémiques dans la planification nationale du développement et les politiques sectorielles ;
- améliorer l'utilisation des données scientifiques et des évaluations nationales des écosystèmes dans l'élaboration des politiques ;
- renforcer la collaboration entre institutions gouvernementales, organisations de recherche, la jeunesse, secteur privé, collectivités, société civile et communautés locales.
- promouvoir l'appropriation et l'utilisation des évaluations de l'IPBES et d'autres produits de connaissances scientifiques.